Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gymnase intercantonal de la Broye : signature de l'acte d'achat du terrain

Une étape importante en vue de la construction du gymnase intercantonal de la Broye vient d'être franchie aujourd'hui. Les représentants des cantons de Vaud et de Fribourg, ainsi que ceux de la commune de Payerne, ont procédé ce matin à la signature de l'acte d'achat du terrain de la Blancherie, situé à Payerne. Le futur gymnase accueillera étudiants vaudois et fribourgeois dès la rentrée scolaire 2005.

C'est en présence des conseillers d'Etat fribourgeois Augustin Macheret et Claude Lässer, et vaudois, Philippe Biéler et Francine Jeanprêtre, ainsi que du syndic de Payerne, Pierre Hurni, qu'a été signé aujourd'hui l'acte d'achat d'un terrain de 31'703 m2 sur lequel seront implantés les locaux du futur Gymnase intercantonal de la Broye. L'acquisition commune du terrain par les cantons de Fribourg et de Vaud traduit le caractère résolument intercantonal qui a prévalu dès le lancement du projet. Le principe de cette propriété partagée figure ainsi à l'article 2 du concordat adopté par les Conseils d'Etat de Fribourg et de Vaud au mois de février 2000 et ratifié par les législatifs cantonaux au printemps 2000. Le choix du site de " La Blancherie " à Payerne, opéré en 1997, est le fruit du travail d'un groupe institutionnel intercantonal.

Cette signature concrétise la promesse d'achat signée en octobre 1999 par les deux Conseils d'Etat, la commune de Payerne et le propriétaire du terrain. Au préalable, un plan directeur localisé et un plan partiel d'affectation ont été établis et adoptés par le Conseil communal de Payerne en septembre 1999. L'aboutissement favorable de ces procédures de légalisation a ainsi permis l'achat du terrain dans les délais prévus par le calendrier de réalisation du projet. La participation de chaque canton à l'achat du terrain représente un montant de CHF 1'450'000.-. Les frais de légalisation du terrain se sont élevés à CHF 400'000.- (répartis à raison de CHF 200'000.- pour la Commune de Payerne et de CHF 100'000.- par canton). Le prix d'achat du terrain, à savoir CHF 90.-/m2, a été déterminé par la Commission cantonale immobilière vaudoise et correspond à une valeur de terrain constructible non équipé.

L'acceptation simultanée au printemps 2000, par les Grands Conseils fribourgeois et vaudois, des crédits d'études, ont par ailleurs permis le lancement des travaux préparatoires à la construction et à l'aménagement du site, en particulier un concours d'architecture dont le résultat sera connu en juillet 2001. Les modalités pratiques de création du gymnase et de son exploitation figureront dans un second concordat dont les deux parlements concernés ont déjà pris acte.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2000

Philippe Lavanchy, Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01 Alexandre Antipas, architecte adjoint au Service des bâtiments, 021/ 316 73 12